

Concours PACES 2018 - 2019

Épreuves du Semestre 1 - du 11 au 13 décembre*
Les 4 épreuves se déroulent sur 2 jours,
les 11 et 12 décembre.

**La journée du 13 décembre a été programmée en cas d'épreuve(s) à repasser. Aucune convocation ne vous sera adressée. L'information vous sera communiquée à l'issue de la dernière épreuve.*

Calendrier de la PACES *(Les dates sont figées pour l'année universitaire)*

FACULTÉS
DE MÉDECINE
ODONTOLOGIE ET DE
PHARMACIE



SCOLARITÉ SANTÉ

Calendrier * des Epreuves du Concours de la P.A.C.E.S. - Année universitaire 2018 - 2019

** Ce calendrier vaut convocation pour les étudiants figurant sur la liste des autorisés à composer*

Lieu : Halle des Sports - Avenue Charles Tillon - 35000 Rennes

TRONC COMMUN: Epreuves de DECEMBRE 2018

Dates	Heures	Matières
Mardi 11 décembre 2018	10h00 - 12h00	(UE 1) Atomes-biomolécules-Génome-Bioénergétique - QCM - (Calculatrice)
Mardi 11 décembre 2018	14h30 - 16h30	(UE 2) La cellule et les tissus - QCM
Mercredi 12 décembre 2018	10h00 - 11h30	(UE 3-1) Organisation des appareils et systèmes : aspects fonctionnels et méthodes d'études - QCM - (Calculatrice)
Mercredi 12 décembre 2018	14h30 - 16h00	(UE 4) Evaluation des méthodes d'analyse appliquée aux sciences de la vie et de la santé - QCM - (Calculatrice)
Jeudi 13 décembre 2018	Journée	Epreuves de secours en cas d'annulation d'une épreuve des 11 et/ou 12 décembre 2018
Jeudi 10 janvier 2019	17h00	Publication des résultats des épreuves de décembre
Du 11 au 15 janvier 2019	12h00	Choix réorientation (facultatif)
Début février 2019		Choix du ou des concours via l'ENT

TRONC COMMUN + UE 8 : Epreuves de MAI 2019

Dates	Heures	Matières
Mardi 14 mai 2019	10h00 - 11h30	(UE 7) Santé, Société, Humanité - QCM et QROC
Mardi 14 mai 2019	14h00 - 15h00	(UE 6) Initiation à la connaissance du médicament - QCM
Mardi 14 mai 2019	16h30 - 17h00	(UE 8-1) Module anatomie tête et cou - QCM - (Médecine et Odontologie)
Mercredi 15 mai 2019	10h00 - 11h30	(UE 3-2) Organisation des appareils et systèmes : aspects fonctionnels et méthodes d'études - QCM - (Calculatrice)
Mercredi 15 mai 2019	14h00 - 15h00	(UE 8-2) Module anatomie du petit bassin & Module histologie de l'appareil reproducteur - QCM - (Médecine et Maïeutique)
Mercredi 15 mai 2019	16h30 - 17h30	(UE 8-3) Module base chimique - QCM - (Pharmacie) (Calculatrice)
Jeudi 16 mai 2019	10h00 - 10h30	(UE 8-4) Module médicament - QCM - (Pharmacie et Odontologie) (Calculatrice)
Jeudi 16 mai 2019	11h30 - 12h00	(UE 8-5) Module morphogenèse - QCM - (Odontologie)
Jeudi 16 mai 2019	14h00 - 14h30	(UE 8-6) Module unité foeto-placentaire - QCM - (Maïeutique)
Jeudi 16 mai 2019	15h30 - 16h30	(UE 5) Organisation des appareils et systèmes : aspects morphologiques - QCM
Vendredi 17 mai 2019	Journée	Epreuves de secours en cas d'annulation d'une épreuve des 14 et/ou 15 et/ou 16 mai 2019
Vendredi 7 juin 2019	17h00	Publication des résultats avant choix
Du 7 au 11 juin 2019	14h00	Confirmation des choix par les candidats
Lundi 17 juin 2019	17h00	Publication définitive des listes d'étudiants admis à poursuivre leurs études dans les filières choisies

Rennes, le 20 septembre 2018

Les épreuves se déroulent à la Halle des Sports de la Harpe - Avenue Charles Tillon - 35000 Rennes



A lire très attentivement - SLIDE 1/3

- ❖ Le parking situé à côté des salles de la Harpe sera au $\frac{3}{4}$ occupé, privilégiez donc les transports en commun (métro, ligne de bus C4...),
- ❖ L'accès au centre d'examen ouvrira **1 heure** avant le début de chaque épreuve,
- ❖ Pour y accéder, vous devrez obligatoirement présenter 2 documents:
 - 1) Votre carte d'étudiant « complète » (photo collée),
 - 2) Une pièce d'identité* (carte d'identité, passeport ou permis de conduire),
 - **Le titre de séjour n'est pas autorisé,**
- ❖ Votre carte d'étudiant vous sera demandée pour accéder aux salles d'examen, elle devra rester visible sur la table pendant la durée des épreuves,
- ❖ A la demande du Président du Jury vous devez être assis à votre place 15min à 20min avant le début de chaque épreuve,

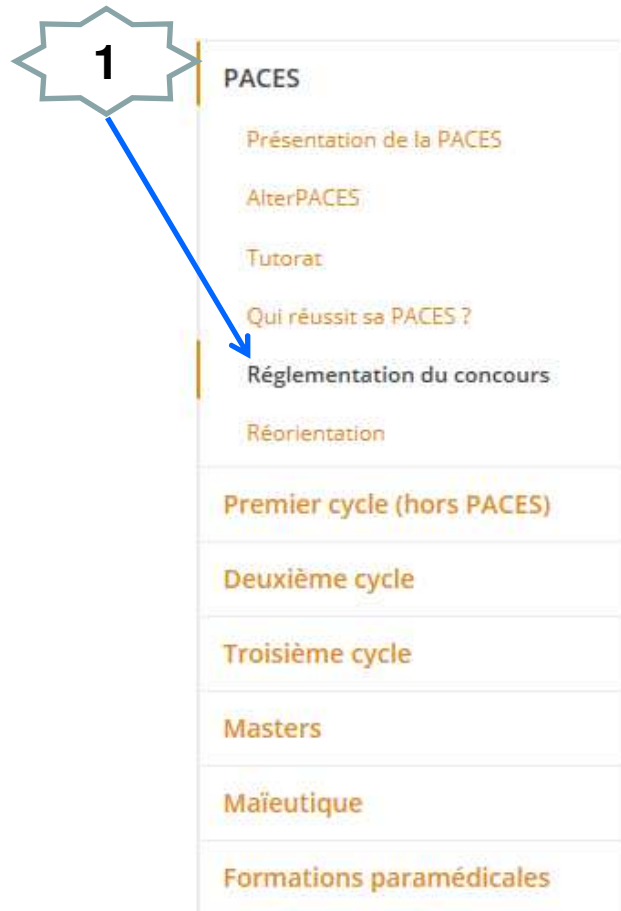
A lire très attentivement - SLIDE 2/3

- ❖ A l'entrée des salles d'examen, Il vous sera demandé de retirer le temps du contrôle de votre identité, votre écharpe, foulard, ou tout autre accessoire couvrant entièrement ou partiellement la tête. Pour les personnes ne pouvant satisfaire à ce contrôle en public, une pièce est prévue à cet effet.
- ❖ Prenez le strict nécessaire pour composer: crayon, stylos, surligneurs, les troussees ou contenants non transparents sont interdits tout comme les boitiers de lunettes ainsi que tous les supports d'informations (tout document papier, téléphones portables, lecteur MP3, objets connectés (tels les montres connectées, les tablettes,etc...) ils devront rester dans les vestiaires.
- ❖ Aucun autre modèle de calculatrices que celles autorisées pour les épreuves (UE1; UE 3.1 et UE 4) ne doit être introduit dans les salles d'examen.
Tout autre modèle même non utilisé sera considéré comme une tentative de fraude,

A lire très attentivement - SLIDE 3/3

- ❖ En fin d'épreuve vous devez obligatoirement remettre une copie même si vous n'avez répondu à aucune des questions,
- ❖ Vous ne devez quitter les salles d'examen que lorsque le Président du Jury vous y autorise. La sortie se fera alors dans le plus grand calme, l'épreuve n'étant pas terminée pour les étudiants bénéficiant d'un temps de composition supplémentaire.









Vous trouverez, en ouvrant l'onglet **(1)** toutes les informations nécessaires (Calendrier, répartition des étudiants pour les épreuves, plan d'accès, réglementation disciplinaire, calculatrices autorisées, tableau des MCC...)



1

- PACES
 - Présentation de la PACES
 - AlterPACES
 - Tutorat
 - Qui réussit sa PACES ?
 - Réglementation du concours**
 - Réorientation
- Premier cycle (hors PACES)
- Deuxième cycle
- Troisième cycle
- Masters
- Maïeutique
- Formations paramédicales

Réglementation du concours PACES

-  **Réglementation concours** (35Ko)
-  **Calculatrices autorisées** (291Ko)
-  **Calendrier du concours** (35Ko)
-  **Jury du concours** (42Ko)
-  **Liste des autorisés à composer PACES 2018-2019 S1** (210Ko)
-  **Répartition des étudiants - S1** (284Ko)
-  **Obligations vaccinales - SIMPPS** (152Ko)
-  **Accès lieu du concours** (455Ko)

Exemple d'information : Votre emplacement

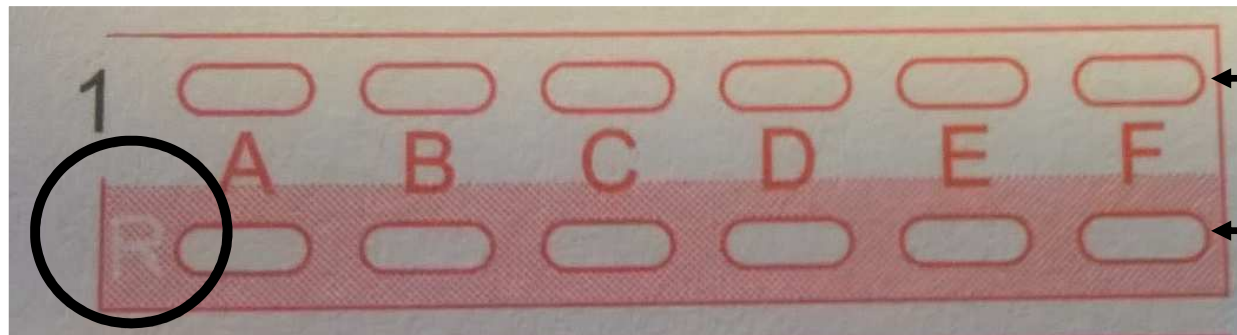
Réorientation ← Accès direct à l'onglet « réorientation »

Grille QCM (1/2)

- Avant de commencer, vérifiez que la grille QCM qui vous a été remise est bien la vôtre.
- Pour chaque question, remplissez nettement et de manière régulière les cases en regard des lettres choisies.

- La ligne de reprise () vous permet de corriger votre réponse, son utilisation annule automatiquement la 1^{ère} ligne, si vous vous trompez de nouveau, vous pouvez vous adresser à un des surveillants et redemander une nouvelle grille. **ATTENTION : en fin d'épreuve aurez-vous le temps de recopier toutes les questions ?** La nouvelle grille étant vierge, vous aurez à reporter certaines informations comme votre numéro d'étudiant, vos nom et prénom, le numéro de table, le numéro de la salle et de la colonne et le nom de l'épreuve,

L'utilisation du blanc correcteur ainsi que celle de certains stylo à encre effaçable ou portant la mention « friction » est formellement interdite.



1^{ère} ligne

2^{ème} ligne
ou ligne
de reprise

Grille QCM (2/2)

Vous souhaitez une nouvelle grille QCM :

- 1) Il vous suffit de lever la main et ainsi attirer l'attention d'un surveillant,
- 2) Le surveillant vous remet une nouvelle grille QCM,
- 3) Reportez bien sur cette nouvelle grille QCM toutes les indications qui figurent sur la grille d'origine,
- 4) Une fois ces reports effectués, le surveillant vous demande de remplir le bordereau des « fiches échangées »,
- 5) Il détache ensuite la partie du haut « identifiée » de l'ancienne grille pour la remettre à l'administration.

UE 1			BORDEREAU DES FICHES ECHANGÉES		
N° de TABLE	Salle Colonne	Numéro Etudiant	NOM	PRENOM	Signature
1046	B.22	15002955	RICHARD	Louis	<i>richard</i>

Consultation de vos résultats sur l'ENT

(A partir du 10 janvier 2019 – 17h00)

UNIVERSITÉ DE RENNES 1

Mon environnement numérique de travail

Mon bureau Mes outils Intranets Recherche Formation - Insertion pro. Bibliothèques Vie de l'établissement Élections 2018 Assistance

Mon dossier, mes notes ...

Recherche Dossier Assistance

Notes & résultats

Voir comme un enseignant Cette option vous permet de vérifier ce que l'étudiant verra lorsqu'il consultera ses résultats. Vous êtes actuellement en VUE ETUDIANT

Diplômes

Année	Code	Diplôme	Session	Note	Résultat	Mention	Rang
2018/2019	M3006	PACES : Première année commune aux études de santé					

Filières d'inscription (étapes)

Année	Code	Filière d'inscription	Session	Note	Résultat	Mention	Rang
2018/2019	M30061/161	première année commune aux études de santé (PACES)					

Inscriptions pédagogiques (*elles se feront début février*) (Depuis votre ENT voir ci-dessous) - **SLIDE 1/2**

The image shows two screenshots of the University of Rennes 1 ENT interface. The top screenshot shows the main menu with a starburst labeled '1' pointing to the 'Candidatures, réinscriptions, inscriptions pédagogiques' link in the left sidebar. The bottom screenshot shows the 'Candidatures, réinscriptions, inscriptions pédagogiques' page with a starburst labeled '2' pointing to the 'Accéder à l'inscription pédagogique' link under the 'Inscriptions pédagogiques' section.

Navigation Path:

- From the main menu, click on **Candidatures, réinscriptions, inscriptions pédagogiques**.
- On the resulting page, click on **Accéder à l'inscription pédagogique** under the **Inscriptions pédagogiques** section.

Page Content (Slide 2):

Réinscriptions à l'Université de Rennes 1 pour l'année 2018-2019

Inscription au diplôme, affiliation au régime de sécurité sociale étudiant et éventuellement aux mutuelles pour étudiants, paiement des droits d'inscription.

- **Réinscription tous diplômes sauf thèses :** [Accéder à la réinscription](#)
- **Réinscription en thèse :** [Vous devez impérativement vous connecter à l'ENT avec votre N° étudiant.](#)

Inscriptions pédagogiques

Inscription aux enseignements obligatoires, optionnels ou facultatifs : [Accéder à l'inscription pédagogique](#)

Consultation de votre contrat pédagogique : [Accéder au contrat](#)

Candidatures à l'Université de Rennes 1 pour l'année 2018-2019

Candidature à une formation : [Accéder à la candidature](#)

Inscriptions pédagogiques (*elles se feront début février*) (Depuis votre ENT voir ci-dessous) - **SLIDE 2/2**

Au choix : A un ou plusieurs des 4 concours suivants:

- Maïeutique
- Médecine
- Odontologie
- Pharmacie

Les étudiants qui postulent à l'entrée à l'IFMK (Institut Formation Masso Kinésithérapie) de Rennes, doivent obligatoirement suivre la filière Médecine et satisfaire aux épreuves de celle-ci.

- **Choix « double et obligatoire » : Médecine et Accès Kiné**
- **Cas particulier :** Les étudiants (titulaires d'un diplôme paramédical) qui en ont fait la demande et qui remplissent toutes les conditions pour composer au titre du **numerus clausus complémentaire**, ne se sont pas concernés par l'inscription en ligne, ils feront leur inscription directement auprès de la **scolarité Médecine - Bureau Pôle concours** - (formulaire prévu à cet effet).

- Les informations et documents sur « le dispositif de réorientation » de la PACES sont accessibles en ouvrant, dans l'ordre les onglets (1) et (2)
- Les étudiants qui souhaitent se réorienter au semestre 2 doivent solliciter le SOIE pour un entretien personnalisé. **En l'absence de validation de votre dossier par le SOIE, celui-ci ne sera pas présenté à la commission du 16 janvier.**
- Le dossier (complet) est à remettre à la scolarité pour le **mardi 15 janvier 12h00 (date butoir)**
- La réorientation à l'issue des résultats du semestre 1 est sur base du volontariat et donc non obligatoire.

The screenshot displays the website interface for PACES. On the left, a navigation menu is visible with the following items: PACES, Présentation de la PACES, AlterPACES, Tutorat, Qui réussit sa PACES?, Réglementation du concours, and Réorientation. A starburst labeled '1' points to the 'Réorientation' menu item. The main content area is titled 'Réorientation' and features a starburst labeled '2' pointing to the title. Below the title, there are three links: 'Réorientation facultative', 'Réorientation imposée', and 'Le dispositif de réorientation'. A blue arrow points from the '2' starburst to the 'Le dispositif de réorientation' link. Below this link, a detailed view of the 'Le dispositif de réorientation' page is shown, containing a document icon and the text 'Dispositif (134Ko)', followed by the heading 'Procédure de réorientation - S1' and a list of documents: 'Formulaire de demande - S1 (64Ko)', 'Fiche SOIE S2 - voeu 1 (48Ko)', 'Fiche SOIE S2 - Voeu 2 (48Ko)', and 'Fiche Rennes 2 (127Ko)'. A starburst labeled 'Vue de l'onglet (2)' points to this detailed view.



Étudiants boursiers



La réglementation en vigueur imposant aux étudiants boursiers une obligation d'assiduité, suite aux conclusions d'un rapport de la Cour des Comptes, les universités ont reçu pour instruction formelle de procéder à des vérifications systématiques de l'assiduité des boursiers.

Concernant la PACES : c'est la présence aux épreuves qui vaut assiduité. Toute absence injustifiée à l'une d'entre elles quelle qu'elle soit, y compris les UE 8 spécifiques du 2ème groupe d'épreuve, sera considérée comme défaut d'assiduité et sera signalée aux services du CROUS.

Le risque : interruption des mensualités, voire remboursement des mensualités indûment perçues.

Soyez prudents

Rappel!

- ❖ Toutes les informations données aujourd'hui, mardi 27 novembre, sont également visibles sur le tableau « PACES » qui se trouve dans le hall principal ainsi que sur la page « PACES » du site (lien ci-dessous)

<https://medecine.univ-rennes1.fr/paces>

- ❖ Il est important de consulter régulièrement votre boîte mail universitaire.

Bonne chance à tous !